

L'ALLIANCE ATLANTIQUE : L'ANNÉE DU CINQUANTENAIRE, DE L'ÉLARGISSEMENT ET DU KOSOVO

PAR

CAPITAINE DE VAISSEAU JEAN DUFOURCQ (*)

L'année 1999 ne pouvait manquer d'être l'année de l'Alliance atlantique, ne serait-ce que parce que c'était celle de son cinquantième anniversaire. Ce fut effectivement le cas, mais pas exactement comme l'on s'y préparait, non seulement en raison du conflit du Kosovo mais également à cause de la résolution croissante des Européens à engager une réflexion sur leur émancipation en matière de défense.

Depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord, le 4 avril 1949 à Washington, et en dehors des récents engagements dans les Balkans, c'est de conseil en conseil, mais plus récemment de sommet en sommet, que l'activité de l'Alliance se déploie. Tels sont, en effet, l'usage politique et le rythme biologique de l'Alliance. Le sommet du cinquantenaire devait célébrer la cohésion d'une Alliance élargie à dix-neuf, et mettre en place le nouveau concept stratégique d'une Alliance résolument tournée vers l'avenir. Tenu à Washington les 23 et 24 avril en pleine crise du Kosovo, cette réunion aura été le point culminant de l'année 1999 pour l'Alliance atlantique. Mais tout au long des mois, l'activité est restée particulièrement dense, à la fois pour gérer la crise du Kosovo, ses prémisses, ses développements, ses leçons, mais aussi pour faire avancer les chantiers ouverts lors des sommets précédents, notamment à Bruxelles en 1994, à Berlin en 1996 et à Madrid en 1997.

Les travaux portant sur l'adaptation interne des structures de commandement et des procédures de l'OTAN, sur la consolidation du processus d'élargissement de l'Alliance, sur le développement du Partenariat pour la Paix (PfP (1)) et l'affermissement de l'idée européenne de défense se sont en effet poursuivis avec énergie en parallèle de la crise du Kosovo. Dans le même temps, des travaux nouveaux ont été lancés, comme ceux qu'a suscités l'initiative sur les capacités de défense (DCI), élaborée à partir de l'automne 1998. Des controverses se sont également amplifiées à l'occasion du conflit du Kosovo, comme celle qui concernait « l'autosaisine » de l'Alliance ou, dans le prolongement du sommet franco-britannique de Saint-Malo en

(*) Chargé d'études sur les relations internationales, E.M.A, Paris.

(1) Avertissement : les sigles utilisés sont dans leurs versions de langue anglaise.

décembre 1998, celle qui s'interrogeait sur l'opportunité d'un renforcement de l'identité européenne de défense et de sécurité (ESDI) au sein de l'Alliance.

VERS LE SOMMET DE WASHINGTON : L'OMBRE CROISSANTE DU KOSOVO

Dès l'automne 1998, le processus qui conduisait aux opérations militaires de l'OTAN contre la République fédérale yougoslave s'enclenchait. Après la phase des mises en garde qui commençait dès le mois de juin, une déclaration solennelle du Secrétaire général soulignait le 12 août la préoccupation du Conseil atlantique et révélait l'élaboration d'options militaires pour arrêter la violence et créer les conditions d'une solution négociée. Le 24 septembre, la procédure d'alerte (ACTWARN) était lancée pour préparer deux options d'action aérienne. Le 13 octobre, après le refus de la République fédérale yougoslave d'appliquer la résolution 1119 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Conseil atlantique ordonnait la constitution des forces (ACTORD) pour une campagne de frappe limitée, suivie à 96 heures, si nécessaire, par une campagne d'action aérienne en plusieurs phases successives. Deux jours plus tard, le Secrétaire général, Javier Solana accompagné du président du Comité militaire, le général Naumann et du commandant suprême allié en Europe, le général Clark, se déplaçait à Belgrade pour inviter fermement les autorités serbes à se conformer aux résolutions des Nations Unies. Les deux généraux de l'OTAN retourneront deux fois à Belgrade en octobre, sans succès.

La dernière chance laissée à la solution négociée a été offerte lors des travaux conduits en février à Rambouillet et Paris sous impulsion franco-britannique. Les mises en demeure ayant suivi sans plus de résultats les mises en garde, l'Alliance a lancé la première campagne militaire de son histoire dans la nuit du 23 au 24 mars. C'est dans ce climat chargé que se prépare ce qui aurait dû être le sommet triomphant du cinquantenaire de l'Alliance. En réalité, l'hypothèque « kosovare » a pesé lourdement sur les préparatifs de la rencontre; si la cohésion des Alliés n'a pas été entamée par la perspective du premier engagement offensif de l'OTAN, si la définition collective d'une stratégie militaire adaptée à la crise a pu faire l'objet d'une planification soignée, des divergences n'ont pas manqué d'apparaître sur la portée et l'éclat qu'il fallait dès lors donner au sommet du cinquantenaire.

Elles ont été surmontées et le sommet a pu se tenir à la date choisie, plus sobrement que prévu, il est vrai. Pour autant, le bras de fer qu'entretenait alors la communauté internationale avec S. Milosevic, s'il était au cœur des préoccupations immédiates des Alliés, n'en a pas constitué l'objet principal et n'a pas occulté les utiles travaux sur l'évolution de l'Alliance et les orientations qu'elle nécessitait.

UN NOUVEAU CONCEPT STRATÉGIQUE POUR L'ALLIANCE

Le sommet de Washington devait permettre aux dix-neuf chefs d'États et de gouvernement réunis sur le site fondateur de l'Alliance atlantique de mettre au point et d'approuver un ensemble de mesures visant à préparer aux défis de la première moitié du prochain siècle et qualifié de « concept stratégique ». Il s'est agi, en fait, plus d'une remise à jour du concept adopté à Rome en 1991 que d'une véritable percée en matière conceptuelle; on relèvera au passage que tout ce qui touche à la stratégie nucléaire de l'Alliance est inchangé et semble désormais immuable. Mais au-delà de cette base conceptuelle qui marque la vitalité intrinsèque de l'Alliance et son aptitude à se réformer, sinon à se repenser, les chantiers n'ont pas manqué au cours de cette année mouvementée. Le concept stratégique adopté à Rome en novembre 1991 avait pris acte des changements majeurs intervenus à l'Est et entrepris un premier élargissement des missions de l'Alliance. Celui qui a été discuté en vue du sommet du cinquantenaire devait prendre en compte à son tour les évolutions du panorama stratégique et les récents développements en matière de sécurité européenne.

Qu'en a-t-il été? Outre l'engagement fondamental de l'Alliance en matière de défense collective, « ciment de l'OTAN », ont été réaffirmées solennellement en préambule les valeurs communes partagées par ses membres, la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme. Ce chapeau de principes n'était pas de pure forme au moment où ces valeurs fondaient l'engagement militaire résolu des alliés pour arrêter les exactions commises au Kosovo. De façon plus académique et après de longues discussions préalables, les cinq tâches fondamentales de l'Alliance ont été précisées à nouveau; il s'agit d'assurer la *sécurité* de la zone euro-atlantique, de permettre la *consultation* de ses membres, de garantir la *défense* des alliés contre toute menace d'agression extérieure, de prendre part à la *gestion des crises* et à leur prévention, de développer un *partenariat* par la coopération et le dialogue pour accroître la confiance mutuelle et renforcer la stabilité de la zone euro-atlantique.

Le nouveau concept stratégique a également souligné les rôles politique et militaire de l'Alliance en regard des changements survenus depuis 1991. Il a détaillé les principaux facteurs de risques encourus par les États membres, conflits ethniques, violation des droits de l'homme, instabilité politique, fragilité économique...

Une approche des conditions à réunir pour préserver la sécurité dans les années à venir a été également développée. Elle énumère les axes d'un véritable plan d'action pour l'OTAN; il faut préserver le lien transatlantique, maintenir des capacités militaires efficaces, développer l'identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance, s'efforcer de prévenir les

conflits et de répondre aux crises en coopération avec les autres organisations internationales, renforcer le dialogue par l'action du partenariat euro-atlantique, les relations spéciales avec la Russie et l'Ukraine, le dialogue méditerranéen, garder la porte ouverte à l'élargissement de l'Alliance en mettant au point un plan d'action pour l'adhésion (MAP), s'engager à rechercher la suffisance militaire, à soutenir la maîtrise des armements et la non-prolifération. Un tel catalogue constitue à lui seul une base de points de repère suffisante pour énoncer les principes stratégiques et développer les missions qui peuvent être confiées aux forces de l'Alliance.

Les capacités militaires nécessaires à l'accomplissement de ces missions qui s'étagent désormais de la défense collective au maintien de la paix ont été également répertoriées ; ce sont : un potentiel d'attaque de forces constituées, l'aptitude au déploiement et à la mobilité, la « survivabilité » des forces, l'efficacité de l'engagement et « interopérabilité », la souplesse dans la constitution des forces, l'aptitude à agir dans un cadre multinational. Toutes ces capacités génériques renvoient à des travaux collectifs et à des modalités de partage des tâches entre alliés.

Tel est, succinctement décrit, le corpus stratégique adopté à Washington. Il va servir de socle aux actions que devra conduire l'Alliance dans les années qui viennent. La nouvelle stratégie militaire qui dérivera de ce concept et la réforme de la structure de forces qu'elle entraînera sont en cours d'élaboration.

LA POURSUITE DE L'ADAPTATION DES STRUCTURES DE L'ALLIANCE

Lancée en 1994, l'étude à long terme sur l'adaptation interne des structures de l'Alliance, a conduit à un modèle de structure plus souple et plus efficace qui a été arrêté en décembre 1997 et dont la mise en application s'est effectuée en 1999. Désormais articulée autour de trois niveaux, stratégique, régional et sous-régional, la structure de commandement de l'Alliance est plus ramassée puisque les deux tiers des quartiers généraux ont disparu. La structure sous-régionale qui caractérise la zone Europe est activée depuis le 1^{er} septembre ; elle a mis en place, notamment en zone sud, quatre nouveaux commandements sous-régionaux interarmées, à Izmir, Larissa, Vérone et Madrid. La mutation s'achèvera en mars 2000 au niveau régional avec la constitution du commandement régional Nord à Brunssum. La pleine capacité opérationnelle des vingt QG qui resteront est attendue pour 2003.

D'autres travaux ont porté sur l'initiative relative aux armes de destruction massive (WMD). Il s'agit d'établir une base de données sur la prolifération et un centre dédié à ce problème. Ils pourraient déboucher en l'an 2000.

La dernière phase de mise en œuvre du concept des groupes interarmées de forces multinationales (CJTF) va prendre en compte les leçons tirées du conflit du Kosovo, tant au plan des moyens de commandement qu'à celui des expertises à réunir. Elle s'étalera sur plusieurs semestres. Les réflexions relatives à la révision des procédures de planification des opérations et à la conduite des opérations de soutien à la paix (PSO) se poursuivent dans le nouveau cadre fourni par le concept stratégique. Ils devraient déboucher en l'an 2000.

LA CONSOLIDATION DU PROCESSUS D'ÉLARGISSEMENT

L'entrée effective des trois nouveaux membres dans l'Alliance a été célébrée le 8 mars, peu de temps avant le début de la campagne aérienne au Kosovo à laquelle ils n'ont pas été associés directement au plan opérationnel, même si le territoire de la Hongrie, en bordure immédiate de la zone d'action, a été immédiatement sollicité. La question d'un deuxième élargissement est provisoirement réglée et renvoyée au prochain sommet en 2001, même si le sommet de Washington a officialisé la politique de la « porte ouverte ». En attendant, a été défini un processus conduisant à l'adhésion sous la forme d'un catalogue de mesures préparatoires (MAP) constituant une sorte de plan de travail en cinq volets préparant la mise à niveau des candidats dans les domaines politiques, juridiques et militaires. Cette méthode différera sensiblement de l'approche par « vagues successives » qui avait présidé à l'élargissement de 1999. Le poids des enjeux pour les pays candidats et l'impact d'un futur élargissement sur l'Alliance et la sécurité européenne, son interférence avec celui de l'Union européenne font de ce dossier un des plus sensibles qui soient.

LE DÉPLOIEMENT DU PARTENARIAT POUR LA PAIX

L'effort a surtout porté sur le renforcement des capacités opérationnelles des 25 pays partenaires de l'Alliance. Deux trains de mesures ont été adoptés; le premier a consisté à mettre en place un véritable instrument de planification des forces des partenaires se rapprochant du processus de planification de défense des alliés (PARP); le second s'est efforcé de mettre au point un concept de capacités opérationnelles permettant de constituer une sorte de réservoir de forces multinationales des pays partenaires, mobilisables pour conduire des opérations de crise. Ce partenariat renforcé et plus opérationnel (EMOP) permettra la mise en place de politiques de formation et d'entraînement mieux coordonnées. Une certaine forme de qualification

opérationnelle commune en résultera qui facilitera l'évaluation par l'OTAN de la capacité d'action militaire des partenaires.

Par ailleurs, le développement de l'initiative sur l'Europe du Sud-est (SEEI) a permis de concevoir une approche régionale du partenariat pour la paix selon un modèle original qui devrait permettre de renforcer le dialogue avec la Bosnie et la Croatie.

LE RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

L'idée de défense européenne a beaucoup progressé depuis le réveil inattendu observé à St Malo en décembre 1998 ; elle a été amplifiée au Conseil européen de Cologne en juin et confirmée à celui d'Helsinki en décembre. En un an, la volonté européenne d'émancipation s'est largement affirmée même si, comme le remarquaient de nombreux commentateurs, dans le même temps les budgets de la défense des Européens stagnaient, voire s'affaissaient. Le conflit du Kosovo a, en effet, accéléré la prise de conscience de la nécessité de développer une véritable identité européenne de sécurité et de défense (ESDI) capable de conférer à l'Union européenne une réelle capacité d'analyse stratégique, de choix politico-militaire et de conduite opérationnelle.

Le sommet de Washington a pris acte de cette résolution européenne de se doter d'une capacité d'action autonome. L'établissement de mécanismes de consultation, de coopération et de transparence entre l'OTAN et l'UE sur la base des mécanismes existant entre l'OTAN et l'UEO est désormais un chantier prometteur. Dans le même temps, se sont poursuivis les travaux de connexion entre l'OTAN et l'UEO dont les principes avaient été arrêtés précédemment. La mise à disposition des Européens des moyens et capacités de l'Alliance dans certaines circonstances est au cœur de ces travaux ; elle impose une ouverture des systèmes de planification, une présomption de disponibilité des moyens et des arrangements de commandement appropriés au centre desquels l'adjoint européen du commandant allié suprême (SACEUR) joue un rôle clé. Les problèmes les plus épineux qui restent à résoudre sont ceux qui ont trait au désir commun d'éviter les duplications, même temporaires, et de trouver au profit des alliés non membres de l'Union européenne, une place dans les évolutions de l'Alliance liées au développement de son pilier européen. Une certaine redondance des travaux entrepris dans les différentes enceintes, OTAN, UE, UEO peut faire craindre que les efforts se contrarient et nuisent à l'efficacité d'ensemble d'institutions dont les finalités ne se recouvrent pas vraiment. Américains comme Européens y sont attentifs et observent leurs progrès respectifs avec attention.

LE LANCEMENT DE L'INITIATIVE
SUR LES CAPACITÉS DE DÉFENSE

Proposée par le Secrétaire à la Défense des États-Unis, M. W. Cohen, lors de la rencontre informelle de Villamoura en septembre 1998, développée lors d'une rencontre à Norfolk en novembre, adoptée au sommet de Washington, l'initiative sur les capacités de défense (DCI) vise à améliorer les capacités militaires de l'OTAN dans tous les types de missions envisageables. Elle se propose de porter une attention particulière à l'intégration d'autres forces, celles des partenaires comme celles de pays extérieurs à l'Alliance.

Cinq axes d'effort ont été dégagés : les systèmes de commandement, communication et contrôle (C3), le déploiement et la mobilité des forces, le soutien et la logistique, l'efficacité de l'engagement des forces, la capacité de survie des forces engagées, associée aux questions d'infrastructure. Une telle ambition justifie des améliorations transversales en matière de la normalisation, de l'interopérabilité et des avancées technologiques. Près de soixante actions et presque autant de comités gèrent ces efforts, en utilisant, pour les pays concernés, le cadre technique et le calendrier de la planification de défense de l'OTAN. Les résultats attendus vont s'échelonner sur plusieurs semestres ; des programmes d'équipements devront être accélérés ou réorientés, des réglementations nationales ou internationales contraignantes, des processus internes, des organisations devront être adaptés, des études de faisabilité en ce sens devraient être lancées sans délai. C'est un vaste processus d'optimisation qui a été lancé ; il est piloté par un groupe de haut niveau (HSLG) qui rend compte directement au Conseil atlantique.

Accompagnant cette réflexion technico-opérationnelle, un effort analogue a été décidé en direction du développement de concepts et de leur expérimentation (CDE). Il s'agit de définir en amont des programmes d'équipements de nouveaux concepts opérationnels qui soient en phase avec les technologies émergentes. Cet effort conduit, pour une part, par les commandements stratégiques est contrôlé par le Comité militaire.

L'ensemble de cette dynamique obéit à la volonté affirmée de développer l'efficacité globale de l'OTAN, et de faire face aux lacunes technico-opérationnelles révélées lors des engagements militaires au Kosovo. Elle coïncide avec les travaux menés dans le cadre de l'UEO, l'inventaire des capacités militaires européennes mais aussi avec les ambitions manifestées dans le prolongement des actions européennes lancées au conseil européen de Cologne en juin. Désormais plusieurs démarches simultanées visant à mieux répartir les tâches, à mieux distribuer le fardeau de la défense commune sont en cours de développement ; théoriquement compatibles, elles peuvent apparaître aussi comme en compétition, en marge du réarrangement d'ensemble de l'industrie de défense en Europe.

Pour la France qui a d'emblée adhéré à cette double démarche, la voie est étroite puisque, selon sa volonté de rester en dehors d'une planification de défense qui la contraindrait à « déclarer ses forces » à l'OTAN, il lui faut tout à la fois encourager un processus de rationalisation, favoriser l'expression commune de besoins collectifs mais aussi sauvegarder la possibilité d'une action autonome des Européens sans laquelle aucune souveraineté européenne n'est concevable. L'enjeu est à l'évidence majeur pour le devenir des systèmes de défense proprement européens.

UNE CONTROVERSE ESSENTIELLE : L'AUTOSAISINE

Le débat a été vif lors des prémisses de l'engagement de l'OTAN au Kosovo sur la vocation de l'Alliance et sur la légitimité de ses actions en matière de gestion de crise. Sa capacité à s'autosaisir, dans l'urgence ou non, d'une situation critique et à déclencher des opérations militaires, hors du cadre formel de la défense collective et sans mandat spécifique du Conseil de sécurité des Nations Unies, a fait l'objet d'appréciations diverses, selon que l'on se plaçait d'un point de vue purement juridique, d'un point de vue politique ou du côté de l'urgence opérationnelle. La controverse a été forte; elle est loin d'avoir été tranchée. Il restera qu'aucun précédent n'a été ainsi créé et que la batterie de résolutions prises à l'automne 1998 pour amener S. Milosevic à composer ont été considérées comme suffisantes dans ce cas d'espèce pour légitimer l'engagement des forces militaires de l'Alliance.

Le problème ainsi posé est d'importance puisqu'il s'agit de l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies, seul habilité, selon la Charte, à autoriser l'emploi légitime de la force. Aucune procédure d'urgence ne peut prévaloir et l'autorité de l'OTAN, même si l'Alliance est considérée comme une organisation régionale de sécurité, ne peut être suffisante pour qualifier ainsi une atteinte à la paix. La connivence objective entre les tenants du devoir d'ingérence et ceux de l'autonomie stratégique totale de l'OTAN qui peut agir où bon lui semble peut se révéler très déstabilisante. C'est en tout cas un avis répandu en France et plus généralement en Europe.

Ce point de fond se trouve très largement au cœur des fortes réticences qu'a exprimées Moscou sur l'engagement militaire de l'OTAN, sans résolution spécifique de l'ONU l'autorisant. Il est à la base de la suspension de l'application de l'acte fondateur OTAN/Russie signé deux auparavant à Paris. Au moment où les interventions russes en Tchétchénie provoquent de fortes interrogations à l'Ouest, il revêt une importance particulière. On aura noté par contraste l'attitude constructive de l'Ukraine sur ce sujet.

QUEL BILAN TIRER DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ?

Sous l'angle opérationnel, les principaux enseignements du conflit du Kosovo montrent que l'Alliance militaire la plus formidable du siècle n'a pas intimidé la République fédérale yougoslave qui a choisi de l'affronter militairement après l'avoir défiée stratégiquement pendant plusieurs années. Il aura fallu 78 jours d'opérations aériennes pour que la volonté de la communauté internationale s'impose. Pendant cette longue campagne, on aura pu mesurer la difficulté de l'exercice d'information, mettre en évidence le rôle désormais central du Secrétaire général dans la conduite politique du conflit, se féliciter de la solidarité stratégique des Alliés et du bon fonctionnement opérationnel des commandements de l'OTAN.

Pour autant l'aptitude de l'OTAN à conduire politiquement ce genre de crise n'aura pas été démontrée, notamment par manque d'objectifs stratégiques clairs et une certaine ambiguïté sur l'état final recherché. Plus délicat encore aura été l'équilibre opérationnel entre Américains et Européens, révélant de nombreuses lacunes du côté de ces derniers, à la base de la dynamique actuelle de constitution d'une défense européenne plus efficace. Les trois nouveaux alliés d'Europe centrale, venus à marche forcée dans l'Alliance pour y bénéficier des vertus de la défense collective se trouveront d'emblée soumis à l'obligation de solidarité des temps de crise. D'autres pays d'Europe du sud-est, par leur engagement résolu aux côtés des alliés, auront renforcé leurs chances d'une intégration rapide. Même la Russie dont l'attitude alternativement engagée dans la mise en garde de S. Milosevic, puis hostile à toute intervention armée de l'OTAN et enfin résolument active dans la médiation finale, n'a pas remis en cause les fondements de ses relations privilégiées avec l'Alliance, se réservant d'en suspendre avec éclat les modalités d'application.

Sous l'angle stratégique en revanche, il semble que la volonté américaine de faire de l'OTAN le vecteur central de leur *leadership* en Eurasie, déniaient par-là aux Européens la capacité d'agir de façon autonome dans la zone d'intérêts européens pose d'ores et déjà un problème de fond. La prise de conscience générale par les Européens des limites d'une Alliance sous tutelle, la révélation de leur faiblesse collective et de leurs lacunes tant opérationnelles que politiques a renforcé et amplifié le consensus autour de la relance de la défense européenne. Le premier élargissement de l'Alliance à de nouvelles missions décidé au sommet de Rome en 1991 a été suivi d'un deuxième élargissement à de nouveaux membres au sommet de Madrid en 1997. Il aurait pu être suivi au sommet du cinquantenaire d'un troisième élargissement à de nouvelles zones et à de nouvelles marges de manœuvre d'une organisation de défense pouvant s'autosaisir de tous problèmes de sécurité intéressant ses membres. Il n'en a rien été car la crise du Kosovo a suscité une nouvelle ambition européenne qui pourrait conduire à rééquili-

brer au sein de l'Alliance les influences et les responsabilités entre Européens et Américains. La France, qui avait choisi en 1997 de rester en dehors de la norme commune des pays intégrés militairement, n'a pas eu à pâtir de sa situation singulière dans la conduite des opérations militaires dans les Balkans. Paradoxalement, c'est cette position particulière qui lui aura même permis à la fois d'exciper de sa solidarité atlantique et de sa détermination européenne.

Loin d'affaiblir l'Alliance, les décisions prises, lors du sommet d'Helsinki de décembre 1999, de renforcer la capacité militaire européenne, offriront aux États-Unis qui assurent actuellement la tutelle de l'OTAN une gamme beaucoup plus ouverte d'options stratégiques. L'avenir de l'Alliance et du lien transatlantique indéfectible entre Occidentaux qu'elle manifeste passe aujourd'hui par un rééquilibrage général offrant une liberté d'action accrue aux deux grands pôles qui la composent, l'américain et l'europpéen. L'année qui vient de s'écouler l'aura amorcé.

Quelques dates

20 janvier	Conseil permanent OTAN/Russie
30 janvier	Déclaration du Conseil sur le Kosovo
17 février	Conseil permanent OTAN/Russie
23 février	Déclaration du Secrétaire général sur les travaux de Rambouillet
24 février	Conférence à Valence du dialogue méditerranéen
2 mars	Rapport au Conseil d'envoyés européens et américains au Kosovo
8 mars	Cérémonie d'admission des trois nouveaux membres
22 mars	Déclaration du Conseil sur le Kosovo
24 mars	Début des opérations aériennes
27 mars	Extension de la campagne aérienne contre la RFY
9 avril	Rencontre à Bruxelles des ministres des Affaires étrangères OTAN
12 avril	Session ministérielle extraordinaire sur la situation au Kosovo
23 avril	Déclaration de Washington (Sommet du cinquantenaire)
24 avril	Commission OTAN/Ukraine
25 avril	Réunion du CPEA
10 juin	Déclaration sur la suspension des opérations aériennes
17 juin	Session ministérielle extraordinaire du conseil
18 juin	Déclaration sur le Kosovo
23 juin	Visite du Secrétaire général au Kosovo
23 juillet	Déclaration du Conseil permanent OTAN/Russie sur le Kosovo
4 août	Choix de George Robertson comme futur Secrétaire général
3 septembre	Visite du Secrétaire général du Kosovo
21 septembre	Session ministérielle « Défense » à Toronto
24 septembre	Visite du Secrétaire général en Bosnie et au Kosovo
1 ^{er} octobre	Départ de M. Javier Solana
11 octobre	Prise de fonction de Lord Robertson
3 novembre	Choix du général Joseph W. Ralston comme futur SACEUR
1 ^{er} décembre	Session ministérielle Affaires étrangères